

dont je me réjouis vivement. Comme il m'a fallu quitter la Chambre peu de temps après avoir repris mon siège, je regrette de n'avoir pas été à même d'entendre les paroles tombées de la bouche de l'honorable député senior de Queen (M. Martin), non plus que celles tombées de la bouche de l'honorable député junior de ce même comté (M. A. A. McLean).

Mais j'ai entendu tout ce qu'a dit l'honorable représentant de Prince (M. Lefurgey). Il est regrettable que les honorables députés de la gauche qui représentent l'île en cette Chambre ne soient pas plus aptes à discuter les questions s'y rapportant en dehors de toute pensée de préoccupation électorale. Je regrette qu'ils ne soient pas plus aptes à discuter ces questions comme elles le sont par nos amis des autres provinces. S'ils pouvaient le faire, ils obtiendraient de bien meilleurs résultats qu'en recourant perpétuellement comme ils le font à des appels de partisans. L'honorable député de Queen (M. Martin) s'est un peu moqué de mon discours. Il s'est déclaré incapable de comprendre comment un changement de nom pourrait réduire les prix de transport. Je suis bien de son avis à cet égard, mais je n'avais rien proposé de tel.

L'honorable député de Prince m'a contesté le droit de réclamer la paternité de cette proposition. Or, je ne l'ai jamais réclamée. Il est assez probable que Colomb, avant de s'embarquer pour l'Amérique a dû puiser de nombreuses inspirations auprès de l'honorable membre, car, à l'entendre, rien n'a jamais été proposé qu'il ne l'ait lui-même déjà proposé un jour ou l'autre.

Quant au percement du tunnel, bien que ce sujet ne relève pas à proprement parler de la question soulevée par moi, j'ai été heureux d'entendre le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Graham) déclarer qu'il espère être en mesure sous très peu de temps de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport préparé par son sous-ministre, et une fois ce rapport déposé, la question du tunnel pourra être discutée plus pertinemment. Voilà nombre d'années que je prétends que le Gouvernement devrait sous le plus court délai possible s'enquérir à fond de cette proposition de percement d'un tunnel. Assurons-nous le plus tôt possible de ce que sera la dépense, afin qu'il ne soit plus nécessaire d'en entretenir continuellement la population de l'île du Prince Edouard et du Canada. Si le percement de ce tunnel est chose praticable, alors que la question soit mise à l'étude et réglée d'une manière pratique. Sinon, passons à l'examen de la proposition la plus engageante après celle-là.

Au reste le percement du tunnel occuperait plusieurs années, sans compter ce qu'il faudrait de temps pour se renseigner au préalable, et dans l'intervalle, il y a lieu d'adopter de meilleurs moyens de communication. L'honorable député de Pictou (M.

Macdonald) a prétendu qu'il n'était pas plus coûteux d'expédier des marchandises *via* Pictou que par la Pointe-du-Chêne et Summerside, et que, dès lors, les habitants de l'île n'en souffrent aucun préjudice. Je ne l'ignore pas, mais c'est au détriment du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard et à l'avantage du chemin de fer intercolonial, car en conséquence le déficit résultant de l'exploitation de la ligne locale est accru.

Il y aurait lieu, suivant moi, dans l'intérêt de la bonne administration, de confier à la gestion du département des Chemins de fer le service de la traversée du détroit, car l'effet serait de simplifier toutes choses dans une grande mesure. Les frais seraient réduits, quoique, à mon avis, l'estimation de ces frais par le ministre des Chemins de fer et des Canaux soit trop élevée. Il n'a pas fait une estimation assez élevée du service d'hiver. Il faut tenir compte de cette circonstance que le Gouvernement est pour ainsi dire dans la nécessité de trouver quelque emploi durant l'été pour les navires du service d'hiver, et de retenir, durant l'été, les services de l'équipe d'hiver. Nous n'en faisons pas un sujet de reproche au Gouvernement; il lui faut engager à l'année ceux dont les services lui sont indispensables durant l'hiver.

Je ne sache pas que ces navires soient ceux qui conviennent le mieux pour les voyages de Son Excellence le Gouverneur général et sa suite. Ils sont dispendieux pour cet objet; ils brûlent beaucoup de charbon, sans compter qu'il faut, chaque fois, leur faire subir des modifications et réparations; les cabines doivent être changées et des salles de bain installées pour ces voyages; et tout doit être remis dans l'état primitif, dès que le navire reprend son service ordinaire. Cette dépense n'a pas été déduite par le ministre de la Marine.

L'hon. M. BRODEUR : Mais oui.

M. J. J. HUGHES : Ce n'est pas indiqué dans le rapport du voyage du Gouverneur, à la page 20 du rapport de l'auditeur général; on n'y trouve l'indication que des provisions consommées; tout le reste est porté au compte du service d'hiver. Ces bateaux peuvent convenir pour le service des phares, le long du littoral du Labrador, du bas Saint-Laurent et de Terre-Neuve, mais je ne suis pas bien sûr qu'ils soient les plus propres même à cette fin. Comme je le disais cet après-midi, si ces navires étaient réservés entièrement pour le service d'hiver et laissés au repos durant l'été, leurs équipages étant alors placés sur des navires du service d'été, on réaliserait une épargne notable.

Nous n'avons pas de sujet de plainte spécial contre le département de la Marine à l'occasion de sa gestion de ces navires, si ce n'est, comme je l'ai dit, que le département n'a pas été constitué en vue des transports, et ne devrait pas être chargé d'opérations de cette nature, tandis que le dépar-